

ÉTAT DE SITUATION

La Direction de santé publique de la Montérégie (DSPu) investigate actuellement un agrégat spatio-temporel de trois cas de légionellose dans la ville de Sainte-Julie. Il s'agit de deux hommes et une femme, tous âgés de plus de 60 ans. Aucune source d'exposition n'a été identifiée pour l'instant.

Cette maladie est causée par la bactérie *Legionella pneumophila* de séro groupe 1. On estime en général que la maladie est acquise entre 2 et 10 jours avant le début des symptômes. La première personne malade a débuté ses symptômes le 29 juillet et la troisième, le 8 août. En tenant compte de ces informations, la DSPu évalue que ces infections auraient pu être acquises à partir du 19 juillet 2021 et que la source à l'origine de la contamination était encore active le 29 juillet. Il n'est pas impossible que d'autres cas soient identifiés.

La DSPu a entrepris des démarches, en collaboration avec d'autres partenaires, pour identifier, et éventuellement enrayer, la source du problème.

La DSPu sollicite la collaboration des professionnels de la santé pour identifier les cas de légionellose qui pourraient être en lien avec cette situation.

RECOMMANDATIONS

1. Envisager le diagnostic de légionellose lors de l'évaluation d'un patient hospitalisé avec pneumonie, en particulier en présence des facteurs suivants :

- Âge > 50 ans
- Diabète
- Tabagisme (présent ou antérieur)
- Tableau clinique grave (ex. : admission aux soins intensifs, épanchement pleural)
- Immunosuppression
- Maladie cardiaque, pulmonaire ou rénale chronique
- Consommation d'alcool importante
- Séjour dans un hôtel dans les deux dernières semaines qui précèdent le début des symptômes

2. En plus de demander la recherche de l'antigène urinaire (pour *Legionella pneumophila* de séro groupe 1), prescrire une culture des expectorations ou des sécrétions endotrachéales pour recherche de *Legionella sp.*

- Demander explicitement « recherche de *Legionella sp.* » sur la requête de la culture pour que le laboratoire utilise le milieu de culture approprié.
- Un prélèvement d'expectorations ou de sécrétions endotrachéales est nécessaire pour relier les cas humains aux sources environnementales potentielles. Cet appariement est le seul moyen pour la santé publique d'identifier une source environnementale.
- À des fins d'investigation d'éclosion, un clinicien peut envisager de prescrire une culture même si l'antibiothérapie a été débutée dans l'éventualité où une souche pourrait être identifiée et génotypée.
- Si la culture est positive pour *Legionella sp.*, demander au laboratoire de microbiologie d'acheminer l'isolat au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) pour appariement.



DÉCLARER DANS LES 48 HEURES À LA DSPu DE LA MONTÉRÉGIE les cas suspects ou confirmés.

Par courriel : faxmadomonteregie.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca

Par télécopieur : transmettre le formulaire de déclaration au 450-928-3023

Par téléphone : joindre le médecin de garde en maladies infectieuses au 1 800 265-6213.

Ces coordonnées sont réservées aux professionnels de la santé et ne doivent pas être divulguées au public.